

◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois février, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 16 février 2017, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Monsieur Gilles GASCON, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'**ouverture de la séance** étaient :

PRESENTS :

Gilles GASCON, Doriane CORSALE, Messaouda EL FALOSSI, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON, Frédéric JEAN, Marthe CALVI, Michel VILLARD, Catherine HUCHOT, Eric LEMAIRE, Catherine AURELE, Antoine CANADAS, Liliane WEIBLEN, François MEGARD, Jacques BURLAT, Purification LOPEZ, Marie-Claire FISCHER, Jean-François MORICE, Bernard CHAMBRILLON, Fabrice LODI-CHEMAIN, Claire-Lise COSTE, Stéphane PEILLET, Patricia GUICHARD, Suzana ELEZI, Willy PLAZZI, Michel ESPAGNET, Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Christian BULAND, Béatrice CLERC, Fabienne GILET, Sandrine LIGOUT, Véronique MOREIRA, Muriel MONIER, Pascal LACHAIZE.

ABSENTS : Eric FROMAIN.

EXCUSES : .

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Habib DARWICHE à Messaouda EL FALOSSI, Denise ROSSET-BRESSAND à Marie-Claire FISCHER, Thierry GIMENEZ à Patricia GUICHARD, Amandine GAILLARD à Catherine HUCHOT, Antoine GALERA à Sandrine LIGOUT, Christian MOISSARD à Bernard CHAMBRILLON.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric LEMAIRE.

====oO====

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2017

Communication n° 17.018 : ACTES DE GESTION : Compte rendu de délégation (mois de janvier 2017) (communication)

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présente communication.

Délibération n° 17.019 : RESSOURCES HUMAINES : Emploi de directeur du centre technique municipal - Modificatif

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

➤ de modifier la délibération n°16-154 du 27 octobre 2016 comme suit :

- le niveau de rémunération est fixé sur un indice brut des traitements de la Fonction Publique Territoriale correspondant au grade d'ingénieur principal
- est complété par l'application du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité en référence au grade d'ingénieur principal et par une prime de fin d'année telle que définie pour l'ensemble des agents communaux

Délibération n° 17.020 : RESSOURCES HUMAINES : Programme d'accès à l'emploi précaire - Modificatif

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

➤ de modifier le programme pluriannuel « accès à l'emploi titulaire » approuvé par délibération n°16-161 du 24 novembre 2016 comme suit :

Année de recrutement	Grade	Catégorie hiérarchique	Nombre d'emplois
2017	Attaché territorial	A	2
	Ingénieur territorial	A	1
	Rédacteur territorial	B	1
	Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1
	Adjoint technique 2 ^{ème} classe (au lieu d'adjoint administratif de 2 ^{ème} classe)	C	2

Délibération n° 17.021 : AFFAIRES FINANCIERES : Fiscalité directe locale - adoption des taux des trois taxes locales pour l'année 2017

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver les taux de fiscalité directe pour l'année 2017 comme suit :
 - Taxe d'Habitation : 17,39 %
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 19,03 %
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 72,33 %
- de dire que le produit fiscal prévisionnel inscrit sur le budget primitif 2017 est de 30 400 000 euros
- de dire que la variation par rapport au produit fiscal attendu y compris la diminution des taux de 1,5% sera intégrée au budget 2017 par voie de décision modificative

Délibération n° 17.022 : AFFAIRES FINANCIERES : Demande de remise gracieuse aire d'accueil des gens du voyage - rue du Dauphiné

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'émettre un avis défavorable sur la remise gracieuse totale ou partielle du déficit de 1 030 euros au régisseur de recettes et d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage rue du Dauphiné dont la gestion est assurée par la société SG2A-L'Hacienda
- D'autoriser Monsieur le Maire à assurer toute démarche à cet effet auprès de la Trésorerie Générale afin de poursuivre la procédure de recouvrement du déficit
- De dire que le comblement du déficit sera enregistré comptablement lors du recouvrement sur les comptes tenus par le trésorier dans la comptabilité de Ville

Délibération n° 17.023 : COMMERCE ET ARTISANAT : Convention d'objectifs et de moyens avec l'Office du Commerce de Saint-Priest

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Office du commerce de Saint-Priest » d'une durée d'un an à compter du 1er janvier 2017
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention
- d'autoriser le versement d'une subvention de 58 000 € à l'association « Office du commerce de Saint-Priest »
- de dire que la dépense sera imputée à l'article 6574

Délibération n° 17.024 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées - FORGES DE MONTPLAISIR - Demande d'enregistrement pour la régularisation d'une activité de travail mécanique des métaux sur le site existant situé 37 rue du Progrès à Saint-Priest - Avis de la commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable à la demande d'enregistrement de la société Forges de Montplaisir en vue de la régularisation d'une activité de travail mécanique des métaux sur le site situé 37 rue de Progrès.

Délibération n° 17.025 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées - Société MAUSER France - Demande d'enregistrement pour la création d'une unité de soufflage de contenants en plastique sur le site existant situé 82 rue de l'Industrie à Saint-Priest - Avis de la commune

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable à la demande d'enregistrement de la société Mauser France en vue de la création d'une unité de soufflage des IBC et des L-RING sur le site situé 82 rue de l'Industrie

Délibération n° 17.026 : URBANISME : Demande d'autorisation relative à la réfection des toitures terrasses intégrant la rénovation des installations aérauliques et thermiques de l'Hôtel de Ville

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer toutes les autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires à la réfection des toitures terrasses de l'Hôtel de Ville
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure visant à l'information du public, à la concertation ou à la communication concernant le projet

Délibération n° 17.027 : URBANISME : Demande d'autorisation relative à la mise en place de bâtiments modulaires pour la relocalisation du Pôle Enfance Famille au GS Hector BERLIOZ

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis de construire ou toutes autres autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires à la construction de ces locaux modulaires à installer sur le parking du groupe scolaire Hector BERLIOZ situé 19, rue Garibaldi
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer si nécessaire des conventions de servitude à titre gratuit avec les concessionnaires institutionnels en particulier ERDF, ORANGE, EAU du GRAND LYON, LA METROPOLE
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure visant à l'information du public, à la concertation ou à la communication concernant le projet

Délibération n° 17.028 : URBANISME : Cession d'une partie des parcelles ZD 28, BR 55 et BR 52 situées chemin de Saint Bonnet de Mure

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la cession au profit de la Métropole de Lyon, à titre gratuit, d'une partie des parcelles ZD 28, BR 55 et BR 52, respectivement 57 m², 1 253 m² et 263 m² dans le cadre de l'aire de réaménagement du chemin de Saint Bonnet de Mure en voie verte
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents s'y rapportant

Délibération n° 17.029 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Soutien du jardin pédagogique du collège Colette

A l'unanimité, le Conseil municipal décide

- de soutenir le projet de jardin pédagogique du collège Colette
- d'accorder une subvention exceptionnelle de 800 € au collège Colette pour l'année 2017
- de dire que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 6745

Délibération n° 17.030 : EMPLOI ET INSERTION : Convention d'objectifs et de moyens avec l'ASPIE

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le renouvellement d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'ASPIE, pour une durée de un an, soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention
- de dire que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574

Délibération n° 17.031 : EDUCATION : Octroi d'une subvention de Monsieur le Député Philippe Meunier en vue d'acquérir des vidéoprojecteurs interactifs pour les écoles de Saint-Priest

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 10 000 euros par Monsieur le Député de la 13^{ème} circonscription, dans le cadre de la réserve parlementaire, au vu du projet d'installation de vidéos projecteurs interactifs dans les écoles de la Ville
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires et signer tout les documents afférents.

Délibération n° 17.032 : EDUCATION : Octroi d'une subvention au collège G. PHILIPPE, au collège B. VIAN et au collège COLETTE pour l'organisation d'actions en lien avec les thèmes de la citoyenneté

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'accorder dans le cadre de l'organisation d'actions en lien avec le thème de la citoyenneté :
 - une subvention de 960 € au collège Gérard PHILIPPE
 - une subvention de 4240 € au Collège BORIS VIAN
 - une subvention de 3720 € au Collège COLETTE
- De dire que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574

Délibération n° 17.033 : AFFAIRES CULTURELLES : Convention pour la mise à disposition du Château et du parc public attenant auprès du centre social la Carnière

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la mise à disposition à titre gratuit du Château et du parc public attenant auprès du centre social la Carnière dans le cadre de l'organisation de la foire aux plantes rares qui se déroulera les 26 et 26 mars 2017
- d'approuver la convention régissant les conditions de cette mise à disposition
- d'autoriser le maire à signer ladite convention

Délibération n° 17.034 : VIE ASSOCIATIVE : Création d'un tarif spécifique de location de salle à la Maison des Associations pour les actions délocalisées du CNFPT

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la création d'un tarif spécifique de location de salles à la Maison des Associations pour les actions délocalisées du CNFPT comme suit : 200 € la journée de location
- de dire que ce tarif s'applique pour l'année 2017
- d'approuver la convention précisant les modalités de location et d'utilisation
- d'autoriser le maire à signer ladite convention
- de dire que la recette sera imputée à l'article 752

Délibération n° 17.035 : AFFAIRES SPORTIVES : Versement d'une subvention à l'association SportLyGref

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 2.500 € à l'association SportLyGref
- de dire que cette dépense sera inscrite à l'article 6745

Délibération n° 17.036 : MOTIONS ET VOEUX : Voeu relatif à la publication du décret du 27 décembre 2016 portant déclassement de la catégorie des autoroutes, dans le département du Rhône, de sections des autoroutes A6 et A7 traversant l'agglomération lyonnaise

A la majorité des suffrages exprimés et 5 abstentions, le Conseil municipal décide :

Considérant l'information préalable insuffisante des instances ou des représentations impactées par ce déclassement : élus de l'Est et du Sud lyonnais, élus des départements limitrophes, regroupements intercommunaux, Département, Région, associations, etc.

Considérant l'absence d'information relative au calendrier de mise en œuvre de ce déclassement, aux itinéraires de substitution, aux éventuelles modifications des infrastructures, à leurs coûts et à leurs conditions de réalisation

Considérant que l'augmentation importante du trafic routier fera peser de graves menaces sur l'environnement, sur le cadre de vie et sur la sécurité des populations riveraines

Considérant l'intérêt pour les élus et les habitants de la Ville de Saint-Priest de bénéficier d'une information la plus complète possible et de pouvoir s'exprimer à tout moment sur les conditions de mise en œuvre de ce déclassement,

De demander au Président de la Métropole de Lyon, de mettre en place une instance de dialogue et de concertation avec les instances ou les représentations impactées par ce déclassement : élus de l'Est et du Sud lyonnais, élus des départements limitrophes, regroupements intercommunaux, Département, Région, associations, etc.

De demander que toute mise en application de ce déclassement soit conforme aux dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération lyonnaise.

La séance est levée à 20h25

**Le Maire,
Gilles GASCON**